



Étude

FAPEO 02/2025

**Cachez-moi ce décrochage
que je ne saurais voir !**

Benoît Peeters

FAPEO

Fédération des Parents et des Associations
de Parents de l'Enseignement Officiel

 Culture

 FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

FAPEO ASBL - Rue de Bourgogne, 48, 1190 Bruxelles
Tel. : 02/527.25.75 E-mail : secretariat@fapeo.be

L'étude en un coup d'œil

Mots-clés :

décrochage scolaire ; santé mentale ; absentéisme ; parentalité ; pénalisation ; politiques de prévention ; accrochage scolaire ; échec scolaire ; responsabilité ; faute

Depuis la pandémie de COVID-19, la santé mentale des jeunes s'est fortement détériorée, aggravant un phénomène déjà préoccupant : le décrochage scolaire. Loin d'être un simple indicateur de l'absentéisme, ce phénomène reflète une crise plus profonde de notre système éducatif. Ses multiples aspects révèlent les failles structurelles de l'institution scolaire et plus précisément de notre (in)capacité collective à accompagner la jeunesse dans un monde en mutation.

Pour aller à l'essentiel, en Belgique francophone les chiffres du décrochage scolaire explosent, notamment dans l'enseignement secondaire ordinaire, touchant jusqu'à un élève sur cinq¹. Alors que des réformes émergent lentement, leur mise en œuvre tarde, et les réponses institutionnelles oscillent entre accompagnement timide et politiques répressives.

Il est toutefois essentiel de rappeler que le décrochage scolaire ne renvoie pas uniquement à des problématiques de santé mentale. On rêve, à juste titre, d'une école qui préserve cette bonne santé de l'esprit et du cœur, mais certains jeunes décrochent pour d'autres raisons, notamment sociales, économiques ou structurelles. Ce n'est pas que « *dans leur tête* » que ça ne va pas bien, leur santé socio-économique est également en souffrance. Ces réalités – parfois moins mises en lumière – méritent pourtant aussi une attention soutenue.

Cette étude vise à comprendre les mécanismes de cette crise de désaffection de l'école et de désengagement, à interroger les choix politiques récents et à proposer des pistes pour une véritable politique d'accrochage scolaire, centrée sur le bien-être, la santé mentale, la justice sociale et l'écoute des jeunes.

**Si vous désirez organiser un débat sur cette question, n'hésitez pas à contacter :
secretariat@fapeo.be**

Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette production n'est pas rédigée en écriture inclusive et suit la forme du genre neutre, mais elle s'adresse néanmoins indistinctement aux femmes, hommes, personnes non binaires, gender fluid ou de quelque identité de genre que ce soit.

¹ Fédération Wallonie-Bruxelles Enseignement, *Les indicateurs de l'Enseignement 2024*, Administration Générale de l'Enseignement, 2025.

Table des matières

Les thématiques abordées	3
Les figures du décrochage scolaire.....	4
Petit coup d’œil dans le rétro	7
Le décrochage affectif ou psychologique :	
depuis la crise sanitaire Covid, la santé mentale des jeunes au plus bas	8
Le risque du repli sur soi	8
Éléments contextuels pour mieux déterminer les causes	10
Relégation scolaire et décrochage : comprendre le cercle vicieux	12
Relégation et surreprésentation dans les filières qualifiantes	12
La mécanique sous-jacente	13
La violence d’un processus érigé en système	14
Evolution dans le temps du décrochage scolaire sous toutes ses formes	15
Le décret visant à réduire le décrochage est reporté de deux ans en secondaire	17
Les mécanismes qui devaient être instaurés.....	17
La décision de report	18
Pour une politique de l’accrochage scolaire émancipatrice :	
analyse et critique du décret « Décrochage »	19
En FWB, on oublie la vraie vie et que – au-delà des statistiques – il y a de l’humain.....	21
Au travail, jeunesse !	21
Responsables, les parents ?	22
Alors, sérieusement, une politique d’accrochage dans chaque école, c’est pour quand ?	23
Rajouter un soupçon d’utopie au marasme ambiant	24

Les thématiques abordées

Cette étude se divise, en dehors de son introduction et de sa (double) conclusion, en six parties.

La première s'intéresse plus précisément aux différentes **figures du décrochage scolaire**. En effet, ce terme est un mot-valise qui recouvre des réalités très différentes, tant au niveau du contexte que en ce qui concerne les causes. Afin de rendre cette réalité plus palpable, nous avons fait appel à plusieurs jeunes pour qu'ils puissent relater leurs expériences, au-delà des principes, des postures et des idées mises en lumière. En effet, le parcours scolaire est un élément déterminant dans la vie d'une personne. Par conséquent, il est plus que nécessaire de prendre la mesure du décrochage, et pas que au niveau des chiffres, mais aussi au travers du vécu sensible des personnes.

La deuxième partie met en lumière un sujet qui nous tient particulièrement à cœur, puisqu'il s'agit du décrochage lié à **la santé mentale des jeunes**². Outre le témoignage d'une maman d'élève fort illustratif de ce que vivent beaucoup de parents, nous établissons les différents éléments de contexte qui permettent d'expliquer les causalités qui y sont liées. Entre l'injonction à la performance scolaire, la perception d'un avenir incertain tant sur le plan socio-économique que de l'environnement³, la polarisation des opinions et la montée des idées réactionnaires, la compétition de tous contre tous pour décrocher un diplôme prestigieux donnant accès à un emploi rémunérateur (ou tout du moins qui permette d'éviter la précarité) et surtout le mélange de tout cela, il y a de quoi – en tant qu'ado qui se construit – se sentir mal.

Par la suite, nous expliquons ce que nous nommons le **« cercle vicieux » entre relégation et décrochage scolaire**. Il y a, de fait, beaucoup plus de décrochage chez les élèves relégués dans les études qualifiantes. Bien entendu, on pourrait y voir une simple corrélation mais nous démontrons qu'il n'en est un rien. Il s'agit bien d'un processus qui répond à une logique implacable. En résumé, moins l'élève est valorisé et moins il a envie de se rendre à l'école, tout simplement. Et qui dit processus dit – en général – système qui le permet. C'est pourquoi nous terminons cette partie en soulignant la violence structurelle qui est imposée à nos enfants.

Après, il est également important de s'intéresser aux **chiffres du décrochage scolaire**, afin de se rendre compte de son ampleur et surtout de son évolution dramatique. C'est aussi l'occasion d'apporter quelques commentaires explicatifs afin de disposer d'une grille de lecture claire de ce qui se joue. Mais déjà, dans l'absolu, ils sont plus que parlants. Le taux de décrochage, en proportion de la population scolaire, est passé de 4,9% en 2019-2020 à 13,2% quatre ans plus tard, ce qui correspond à environ 2,5 fois plus d'élèves concernés. Et dans le secondaire ordinaire, on passe même de 5,7% à 18%, ce qui représente plus qu'un triplement de la valeur.

² FAPEO, *Mémoire 2024*,
www.fapeo.be/memorandum-fapeo-2024

³ Et plus précisément l'effondrement du vivant, au-delà de la question du climat

Bien entendu, pour faire face à une telle situation, un décret a été adopté le 16 mai 2024. Nous vous en expliquons les grandes lignes. Toutefois, sa mise en œuvre a été reportée de deux ans. Il y aurait donc urgence, mais pas trop ? En outre nous nous appliquons aussi dans cette partie à décortiquer les faiblesses dudit **décret « Décrochage »**. Parmi les risques potentiels liés à sa mise en application, il ya – entre autres – celui que cette lutte ne devienne qu’une nouvelle forme de gestion des absences, le manque de mécanismes de prévention mais encore le décalage entre les effets d’annonces (ou « ambitions politiques ») et le questionnement sur moyens humains alloués à cette tâche, sans compter plusieurs autres éléments juridiques et éthiques concernant la gestion des données relatives aux dispositifs qui seront mis en place.

Et puis, il y a **la vie de famille, le terrain, le « réel »** auquel les jeunes et les parents doivent faire face. Que ce soit concernant le travail étudiant (souvent nécessaire pour survivre) des jeunes des familles précaires ou le report de la charge sur les parents, qui pourraient même être poursuivis en justice si leur enfant décroche. En somme, face à des parents désespérés et des jeunes déboussolés, la réponse du politique tend vers la sanction administrative et juridique. De nouveau, comme dans la partie précédente, nous observons une tendance à penser en termes de répression et de punition plutôt que de prévention et d’écoute.

Ce qui explique en bonne partie pourquoi la conclusion du corps du texte met en regard ces deux grandes tendances. Va-t-on gérer la problème administrativement et judiciairement ? Ou choisirons-nous enfin l’humain, l’écoute et la prise en compte de chaque enfant dans sa singularité dans le cadre d’une **politique d’accrochage scolaire** ambitieuse ? Nos enfants seront-ils considérés comme de simples chiffres dans un tableur numérique ou seront-ils entendus comme des personnes ? Tel est le choix de société implicitement lié à cet enjeu autour d’une politique ambitieuse (ou pas) en la matière.

Les figures du décrochage scolaire

Témoignage n° 1

« J’étais présent en cours, oui. Présent de corps, participant en classe, juste la quantité attendue de réponses, mais sans aucune passion ou intérêt, perdu dans mes pensées à longueur de journée. Etant incapable à ce moment de me concevoir dans l’école comme un élève actif et social, c’étaient des journées de solitude. J’ai erré, désintéressé, sans lien social de la 1^{ère} à la 3^e secondaire. Aller à l’école c’était savoir que je passerais une journée de plus à attendre, attendre la fin des cours, attendre la sonnerie, attendre la sécurité de la maison. Si on me demandait comment ça allait, je répondais vaguement ‘oui, ça va’.

J’avais à ce moment perdu tout intérêt dans l’école, qui n’était qu’une garderie barbante où l’on répétait des évidences vues ailleurs et des camarades de classe hostiles, le tout parsemé de professeurs qui semblaient tout aussi saoulés d’être là que leurs élèves. Mes secondaires, durant un bon moment, ça n’est rien d’autre qu’un blanc dans mes souvenirs, marqués de moment désagréables où l’on me hurle dessus quand je ne comprends pas. J’en fait encore des cauchemars de ces sudoku, qui apparemment sont une introduction aux sciences dans les activités complémentaires du premier degré !

Les examens étaient particulièrement pénibles, des moments de pression où je me sentais paralysé par la peur de l'échec, entretenue par le discours de l'école, qui menaçait de 'balancer les nuls en face' vers l'école professionnelle avoisinante ! Ne pas décevoir mes parents, c'était aussi une pression. Et la famille qui trouvait très bien de toujours demander comment allait le bulletin. Encore une pression.

Cette pression a commencé en secondaire, dès la première année par un discours de la direction lors d'une soirée d'accueil des parents et des élèves, en expliquant 'qu'un élève sur deux ratera son CE1D et que de toute façon d'ici la rétho, on sera deux tiers moins nombreux à ce niveau', une drôle de source de fierté non ? »⁴.

Explications :

Le décrochage scolaire est un phénomène ancien en Belgique francophone, dont les secteurs de l'école, de l'éducation, de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse et du social tentent de s'occuper depuis la fin des années 1980. Malgré les nombreuses alertes, rapports et dispositifs, les réponses apportées peinent à être systémiques, coordonnées et efficaces, y compris à l'échelle individuelle. Ce qui semble persister également, c'est une difficulté collective à reconnaître les multiples visages que peut prendre le décrochage scolaire. Loin de se limiter à un départ brutal de l'école, il revêt des formes diverses, souvent imbriquées, qui témoignent de la complexité du lien entre l'élève et l'institution scolaire⁵.

La forme la plus connue est le **décrochage manifeste**, lorsque l'élève quitte l'école avant d'obtenir un diplôme reconnu (comme le CESS en Belgique francophone). Ce type de décrochage, souvent associé à de l'absentéisme chronique ou à des exclusions, est visible dans les statistiques.

Il est généralement identifié tardivement, une fois la rupture consommée, comme c'est le cas d'un jeune de 17 ans qui quitte l'école sans diplôme ni orientation⁶.

Mais bien d'autres formes de décrochage passent sous les radars. Le **décrochage passif, ou le décrochage assis**, par exemple, concerne des élèves encore présents physiquement à l'école, mais désengagés mentalement et émotionnellement. Ils ne participent plus, ne remettent plus leurs travaux, n'éprouvent plus aucun sens à leur scolarité. Invisibles pour beaucoup, ces élèves « décrochent » en silence, sans poser de problème apparent, ils sont invisibles et ne dérangent pas.

On distingue aussi un **décrochage comportemental ou temporaire**, marqué par des absences irrégulières, des retards répétés ou des ruptures dans la scolarité (changements d'école, exclusions temporaires, hospitalisations). Cette forme d'instabilité peut annoncer un décrochage plus grave si rien n'est mis en place pour en comprendre les causes et accompagner l'élève.

Le **décrochage affectif ou psychologique** renvoie quant à lui à une perte de lien émotionnel avec l'école. L'élève ne s'y sent plus à sa place, souffre d'isolement, de conflits ou d'anxiété liés à l'environnement scolaire. Des phrases comme « *l'école ce n'est pas pour moi* » ou des réactions de stress aigu à l'approche des examens doivent être considérées comme des signaux d'alerte sérieux⁷.

⁴ Un étudiant de 22 ans.

⁵ CHENU F. et BLONDIN C., *Décrochage et abandon scolaire précoce : mise en perspective de la situation en Fédération Wallonie-Bruxelles*, ULG et FWB, 2013, consulté en juillet 2025 sur le site Internet de l'ULG (Université de Liège), <https://orbi.uliege.be/handle/2268/169151>

⁶ JUCHTMANS G., MAZREKAI D., MEERT C., DE RICK K. et DE WITTE K., *Décrochage scolaire en région de Bruxelles-Capitale : vers une stratégie coordonnée et partagée de lutte contre le décrochage scolaire en Région de Bruxelles-Capitale*, KU Leuven, 2018, consulté en juillet 2025 sur le site Internet www.accrochagescolaire.brussels

⁷ *Ibidem*

Témoignage n°2

« Je viens de terminer ma rhéto en transition, j'ai quitté volontairement l'enseignement général au cours de la 4^e ; je n'en pouvais plus d'entendre ces rires dans mon dos, de l'humiliation quand la prof de math m'envoyait au tableau et que je ne savais pas résoudre l'exercice. Et c'était récurrent, toujours par surprise, 5h de math quand on est en échec, c'est juste l'enfer. Le risque de l'humiliation est permanent, vous voulez juste devenir invisible. J'en étais malade. J'étais en échec dans près de la moitié des cours.

À la maison, je n'osais pas en parler. Encore une source d'anxiété pour ma mère. Elle avait déjà eu sa dose avec ma sœur aînée. Finalement, j'ai raconté ce qu'il se passait, j'ai consulté un docteur et j'ai été sous certificat médical de février à juin. Je me souviens de la dernière fois où j'ai mis les pieds dans cette école, c'était pour une réunion d'explication avec la directrice et mon éducateur. Grosse surprise pour eux de m'entendre leur raconter que je suis seul dans l'école depuis des années, que je me sens mal en classe depuis des mois, et que c'est juste insupportable.

Je leur dis que mon docteur m'a mis sous certificat médical car je souffre d'anxiété, je ne dors plus, je tremble. Je leur dis que je veux doubler et aller dans une école dans laquelle je me sentirais mieux. Et là, proposition de la direction : 'Viens quand même aux cours question de conserver du lien social, tu ne seras plus évalué mais au moins tu ne seras pas seul'. M'enfin, quelle réponse, je venais d'expliquer durant 15 minutes combien j'étais depuis 3 ans sans lien social justement, j'ai dit poliment merci et je suis parti voir ailleurs. »⁸.

Mais encore,

Un autre facteur, souvent ignoré, est le **décrochage administratif ou structurel**, quand l'élève est victime des dysfonctionnements du système scolaire lui-même. Orientation inadéquate, erreurs d'inscription, manque de suivi individualisé : ce type de décrochage pointe la responsabilité institutionnelle dans la marginalisation progressive de certains jeunes, notamment ceux orientés par défaut vers l'enseignement technique ou professionnel, sans égard à leurs aspirations ou potentiel⁹.

Témoignage n°3

« Je n'ai jamais été très bon élève, sans pour autant avoir doublé. J'ai été orienté tôt vers des études professionnelles alors que je n'avais pas d'aptitudes pour les métiers techniques ou manuels. L'école c'était galère, mes parents c'était galère, je me suis retrouvé en dépression à 17 ans, j'ai abandonné l'école et n'y suis jamais retourné ! Sans CESS je galère encore depuis 3 ans, de formation en formation FOREM, rien ne marche. Je ne me suis jamais complètement remis de mes problèmes familiaux, puis de cœur, et je n'ai pas les codes du monde du travail. Cela fait des années que je suis sous anti-dépresseurs. Je pense encore que l'école ne m'a pas formé ni soutenu. »¹⁰.

⁸ Un étudiant de 19 ans.

⁹ JUCHTMANS G., MAZREKAI D., MEERT C., DE RICK K. et DE WITTE K. (cf. supra)

¹⁰ Un jeune de 23 ans.

Et enfin...

Le **décrochage social ou contextuel** met en lumière les facteurs extérieurs à l'école, comme la précarité, les responsabilités familiales, les migrations ou les difficultés de logement. Ici, l'élève ne quitte pas l'école par rejet de celle-ci, mais par nécessité. Il ou elle doit parfois travailler, déménager fréquemment ou vit dans des conditions de vie qui rendent la scolarité intenable¹¹.

Reconnaître cette diversité des formes de décrochage est fondamental si l'on veut élaborer des politiques d'accrochage réellement inclusives et efficaces. Cela implique de dépasser la seule lecture individualisante ou psychologisante du problème, pour aborder aussi ses dimensions sociales, structurelles et institutionnelles. L'école ne peut tout, mais elle peut beaucoup – à condition de se remettre en question, d'écouter les jeunes et de collaborer avec les autres acteurs concernés.

Petit coup d'œil dans le rétro

Mais alors ? Qu'est-ce qu'il s'est passé depuis 30 ans en termes de connaissance du décrochage mais aussi de sa prévention et de sa prise en charge ?

Dans les années nonante, les Services d'Aide à la Jeunesse, le Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse, les associations d'aide en Milieu Ouvert (AMO) alertent de ce qui est appelé à l'époque le phénomène de l'absentéisme scolaire et de rupture avec l'école. Les services accompagnent de manière informelle les jeunes et leur famille. Des postes de médiateurs sont créés pour certains établissements scolaires ciblés.

De plus, à côté de ce volet dit socio-préventif, un volet contrôlant et répressif voit le jour avec les politiques locales transversales des Contrats de Sécurité et de Prévention, à Bruxelles et dans les grandes villes. Des opérations « brosse » effectuées par les services famille-jeunesse des polices communales ayant un contrat de sécurité et prévention sont menées régulièrement. Il s'agit de patrouilles de police ayant pour mission de contrôler en rue durant les heures de cours les jeunes ayant l'air d'avoir moins de 18 ans et qui devraient être à l'école. Des visites domiciliaires pour les élèves signalés en absentéisme sont aussi organisées et un suivi de la fréquentation scolaire est mis en place¹².

À partir des années 2000, les termes de décrochage scolaire et d'accrochage scolaire sont formalisés et font l'objet de dispositifs spécifiques de lutte contre ledit décrochage ainsi que de projets pilotes de prévention au sein des AMO. Ensuite, on assiste à la création des Services d'Accrochage Scolaire (SAS), des Dispositifs Internes d'Accrochage Scolaire (DIAS) dans les écoles¹³, des dispositifs régionaux structurels en vue de mener un accompagnement pédagogique et/ou social enfin, un *Décret Intersectoriel Aide à la jeunesse et Enseignement* voit également le jour¹⁴.

Alors, dire que rien n'a été fait serait faux. Claironner que les pratiques développées ont résolu le décrochage le serait également.

¹¹ JUCHTMANS G., MAZREKAI D., MEERT C., DE RICK K. et DE WITTE K. (cf. supra)

¹² VALLET C., *Inégalités: l'école réussira-t-elle sa seconde sess?*, Alter Echos n°389, mis en ligne sur le site du périodique le 30 septembre 2014, consulté en juillet 2025, <https://www.alterechos.be/inegalites-lecole-reussira-t-elle-sa-seconde-sess/>

Et pour une rétrospective complète, lire :

DRUANT F. et NAGELS C., *De la démocratisation à l'exclusion : les rôles que peut jouer l'école, et les problématiques qui s'y rattachent. Etat des lieux*, Journal du Droit des jeunes (JDJ), n° 198, octobre 2000.

¹³ Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret organisant divers dispositifs scolaires favorisant le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention de la violence à l'école et l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire*, document Gallilex n° 39.909, publié au Moniteur belge le 21 novembre 2013.

¹⁴ *Ibidem*

Le décrochage affectif ou psychologique : depuis la crise sanitaire Covid, la santé mentale des jeunes au plus bas

Le risque du repli sur soi

A la mi-juin 2024, au moment où le nouveau gouvernement de le FWB se met en place, les acteurs de l'enseignement sont invités, dans une phase de consultation, à une réunion officielle pour rencontrer le MR et les Engagés. Les professionnels invités sont priés de venir avec des *vraies personnes*, issues de leur public, pour collecter de *vrais témoignages*, des *vraies paroles*, du *vécu*, comme si les professionnels du secteur associatif, notamment, étaient déconnectés des réalités sociales et de leurs usagers.

Un parmi d'autres nous est parvenu. Il pose la question de la responsabilité, en réaction aux propos de politiques, mais pas que, désignant les parents comme fautifs, responsables de l'échec scolaire, de l'absentéisme, du décrochage :

« Mon fils est en 4^e secondaire l'année de retour à l'école post-covid, il a 16 ans, c'est le retour 'à la normale', ou plutôt à l'anormal. Au fil des mois, je me rends compte que l'école n'est pas – pour lui – source d'épanouissement, ni d'implication.

Les résultats scolaires dégringolent, les pieds lourds le matin, les maux de ventre de plus en plus fréquents, les demandes de quitter l'école plus tôt se multiplient, les trains ratés quand je le dépose à la gare sont légions, les jours d'absence justifiés (par moi-même, par le médecin) qui s'accumulent, des examens médicaux réguliers effectués pour éliminer les pathologies s'imposent.

Je suis contrainte de plus en plus souvent de le conduire en voiture devant son l'école. Jusqu'à ce jour de février où il ne veut pas quitter la voiture et m'explique qu'il a une boule au ventre. S'installe dans la voiture un mutisme envahissant, pesant. Je vois surtout ses mains qui s'agitent, sa jambe qui tremble, son mal-être. Quoi faire ?

Deux jours de suite c'est le même scénario. Ce n'est pas la première fois que je justifie une absence pour mal-être scolaire ou anxiété à l'idée d'aller à l'école, je l'écris sur les billets d'absence, qui sont à chaque fois justifiées ; ces motifs ne donnent lieu à un aucune réaction de la part de l'école qui ne semble pas trouver cela inquiétant, c'est ce que j'en conclus. Je suis inquiète, très inquiète même. Un troisième matin, même situation : il refuse de quitter la voiture. Aucun mot ne le convainc.

Dois-je le pousser de force hors de la voiture car je suis responsable de son respect de l'obligation scolaire ? J'appelle à 8h25 la direction pour prévenir de son absence et de la situation, de son incapacité à mettre à pied dans l'école, de sa boule au ventre. C'est acté par téléphone. Dans la foulée, rendez-vous est pris avec son médecin. Ensuite, ce sont des mois de décrochage scolaire et de mise sous certificat médical, et de réparation de soi, et une année recommencée dans un autre établissement.

Depuis, je me pose en encore et toujours la question : qui est responsable ? »¹⁵.

¹⁵ Témoignage d'une maman d'élève.

Les parents ? Responsables ? Ou il y aurait-il des causes plus profondes ? Une violence structurelle et diffuse présente dans la société et ayant cours aussi dans les écoles serait à l'origine d'un tel mal-être ?

Dans ce témoignage, tout indique, a minima, que l'institution scolaire n'a pas réussi à rendre le lieu d'apprentissage et de vie assez serein que pour le jeune s'y sente en sécurité et ait spontanément envie d'y aller tous les matins avec des papillons dans le ventre, plutôt qu'une boule qui le plombe. Renvoyer la balle à la sphère familiale c'est éviter de poser les questions qui fâchent ou mettent pour le moins mal à l'aise (sans pour autant désigner les enseignants comme coupables, qui seraient de trop faciles bouc-émissaires). Du coup, les parents pourraient bien s'en inquiéter.

Depuis la pandémie de COVID-19, la santé mentale des jeunes est devenue une préoccupation majeure à l'échelle mondiale et en Belgique. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), environ un adolescent sur sept âgé de 10 à 19 ans souffre d'un trouble mental, notamment la dépression et l'anxiété, qui figurent parmi les principales causes de morbidité dans cette tranche d'âge. De plus, le suicide est la principale cause de décès chez les 15-19 ans. Enfin, la moitié des troubles mentaux débutant avant l'âge de 18 ans ne sont ni détectés ni traités¹⁶. Les parents ont donc raison de s'inquiéter.

En Belgique, la situation est tout aussi préoccupante. Les enquêtes révèlent une augmentation significative du mal-être des jeunes¹⁷, accompagnée d'une hausse inquiétante du sentiment de solitude et du recours aux médicaments psychotropes¹⁸. Une étude menée en Wallonie et à Bruxelles révèle que le sentiment de solitude touche entre 18 % et 38 % des jeunes en 4^e, 5^e et 6^e secondaires¹⁹. Encore une fois, les parents, au premier plan, ont des motifs d'inquiétude.

Cette détérioration de la santé mentale se traduit par un risque accru de décrochage scolaire, et le système éducatif peine encore à répondre à cette crise²⁰. De nombreux élèves, fragilisés par le stress, l'anxiété et la solitude, perdent pied et éprouvent des difficultés à suivre les cours, à s'intégrer socialement et à envisager un avenir serein. Vraiment, les parents ont de quoi s'inquiéter.

Les parents sont en première ligne et constatent une perte de sens de leurs enfants, un repli sur soi et une difficulté croissante à gérer la pression scolaire. Les dispositifs d'accompagnement restent inefficaces, et ce manque de considération de la santé mentale empêche encore trop d'adolescents de demander de l'aide²¹.

¹⁶ OMS, *Santé mentale des adolescents*, article du site Internet de l'OMS, mis en ligne le 10 octobre 2024, consulté en juillet 2025,

<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/adolescent-mental-health>

¹⁷ STATBEL, *Diminution du sentiment de bonheur et augmentation de la solitude chez les jeunes*, article publié sur le site Internet de STATBEL le 4 mai 2022 et consulté en juillet 2025,

<https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/diminution-du-sentiment-de-bonheur-et-augmentation-de-la-solitude-chez-les-jeunes>

¹⁸ FNRS, *Forte augmentation de la consommation d'antidépresseurs chez les jeunes*, site Internet du FNRS, mis en ligne le 3 octobre 2023 et consulté en juillet 2025,

<https://www.frs-fnrs.be/fr/l-actualite-chercheurs/3043-forte-augmentation-de-la-consommation-d-antidépresseurs-chez-les>

Et

VERHAEGEN K. A., DUVEAU C., GISLE L., JONKER H, CHARAFEDDINE R., DEMAREST S. et BRAEKMAN E., *Solitude et santé mentale en Belgique*, Scienano, 2025.

¹⁹ D. M. avec D. E., *Crise de la santé mentale chez les jeunes : une nouvelle campagne est lancée contre l'isolement*, article publié sur le site Internet de BX1, mis en ligne le 30 septembre 2024, consulté en juillet 2025,

<https://bx1.be/categories/news/crise-de-la-sante-mentale-chez-les-jeunes-une-nouvelle-campagne-est-lancee-contre-lisolement/?theme=classic>

²⁰ Question Sante, *Santé mentale et décrochage scolaire : des ados en perdition ?*, site Internet de l'association Question Santé, publié le 15 mai 2023 et consulté en juillet 2025,

<https://questionsante.org/articles-bxl-sante/sante-mentale-et-decrochage-scolaire-des-ados-en-perdition/>

²¹ Fédération Wallonie-Bruxelles, *Etat des lieux de l'Enfance et de la Jeunesse en FWB 2023-2024*, OEJAJ, 2024.

Et pourtant...

S'inquiéter, c'est être responsable.

Pas fautif.

Éléments contextuels pour mieux déterminer les causes

Le décrochage scolaire ne peut être compris isolément de l'environnement dans lequel évoluent les jeunes. Au-delà des facteurs familiaux ou scolaires, le monde contemporain exerce une pression constante sur les adolescents, générant anxiété, incertitude et démotivation. Les crises environnementales, sociales et économiques, combinées à la montée des inégalités et des idéologies d'extrême droite, créent un contexte global qui pèse directement sur la santé mentale et l'engagement scolaire des jeunes. Cette partie examine en profondeur les différents aspects de ce contexte anxigène et leurs effets potentiels sur la jeunesse.

Un environnement social anxigène

Les adolescents évoluent dans une société où la pression académique et sociale est omniprésente. L'instabilité économique, la compétition pour l'emploi et l'insécurité sociale créent un stress constant qui peut s'accumuler et se traduire par de l'anxiété chronique. Selon un rapport de l'UNICEF, en 2021, près de 30% des adolescents déclaraient ressentir un stress élevé lié à la performance scolaire, tandis que les attentes parentales et sociales intensifient, encore aujourd'hui, cette pression. Cette anxiété affecte non seulement la concentration et la mémorisation, mais aussi la motivation et la capacité à s'investir dans les études sur le long terme²².

En outre, les réseaux sociaux jouent un rôle ambivalent : s'ils permettent de rester connectés, ils amplifient aussi les comparaisons sociales, le sentiment d'exclusion ou l'exposition à des contenus anxigènes. L'adolescent, en particulier, se retrouve donc dans un environnement où la pression sociale et académique se combinent avec des stimuli numériques constants, renforçant le sentiment de surcharge et de désengagement.

Crises environnementales et perception de l'avenir

Le réchauffement climatique, la pollution, la déforestation et la perte de biodiversité sont devenus des préoccupations centrales pour la jeunesse. Une étude, une fois encore menée par l'UNICEF, révèle que plus de 60% des adolescents dans le monde expriment une inquiétude importante face aux menaces environnementales, et que 45% d'entre eux se sentent pessimistes quant à l'avenir de la planète. Cette anxiété, parfois qualifiée de "solastalgie" (détresse liée à la dégradation de l'environnement local), influence directement la manière dont les jeunes se projettent dans le futur²³.

²² Unicef, *The state of the World's Children 2021 : On My Mind – Promoting, protecting and caring for children's mental health*, UNICEF, 2022.

²³ Unicef, *The climate crisis is a child rights crisis : Introducing the Children's Climate Risk Index*, Unicef, 2021.

Et

Giec, *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability*, Giec, 2022.

Cette conscience des menaces globales peut provoquer un sentiment de fatalisme : certains adolescents se disent que leurs efforts individuels seront insignifiants face à l'ampleur des problèmes, ce qui réduit leur engagement dans les études. Par ailleurs, le décalage entre l'urgence perçue de ces enjeux et le contenu parfois déconnecté du système scolaire contribue à une perte de sens, rendant l'école moins pertinente à leurs yeux²⁴.

Montée des idéologies d'extrême droite et tensions sociales

La diffusion des idéologies d'extrême droite, du populisme et des discours de haine a un impact croissant sur le climat social. Les adolescents sont exposés à ces messages via les réseaux sociaux, les médias traditionnels et même certains cadres éducatifs. Selon l'enquête *Eurobarometer: Young Europeans* conduite pour la Commission européenne en 2020, une proportion notable de jeunes en Europe déclaraient être préoccupés par l'augmentation de l'intolérance et de la discrimination dans leur communauté — ce qui s'inscrit dans un contexte de montée des discours de haine et d'extrémismes de toute nature en ligne et hors ligne²⁵.

Ces tensions peuvent générer un sentiment d'insécurité, de méfiance envers les institutions et de marginalisation, notamment pour les adolescents issus de minorités ou de milieux socio-économiques fragiles. L'école, qui devrait être un lieu d'inclusion et de développement, peut alors apparaître comme déconnectée des enjeux réels de la société, renforçant la démotivation et le désengagement scolaire.

De plus, l'exposition à des contenus polarisants sur Internet crée des fractures idéologiques au sein des classes et des groupes d'amis, ajoutant du stress relationnel et contribuant à un climat anxieux dans lequel il devient difficile pour les jeunes de se concentrer sur leur apprentissage.

Pressions économiques et précarisation

La mondialisation et le capitalisme néolibéral ont intensifié la compétition sur le marché du travail et accru l'instabilité économique. Selon l'OCDE, la part des jeunes vivant dans des ménages à faible revenu a augmenté dans plusieurs pays européens et nord-américains au cours de la dernière décennie²⁶. La précarité, le chômage parental et l'insécurité économique entraînent — encore une fois — stress et anxiété, et diminuent la capacité des adolescents à se projeter dans l'avenir.

Cette situation peut provoquer une perte de sens vis-à-vis de l'école : lorsque le système éducatif est perçu comme peu utile pour naviguer dans un monde compétitif et injuste, certains adolescents se désengagent activement. Selon l'économiste français Thomas Piketty, les jeunes qui seraient exposés à des inégalités économiques croissantes seraient également plus susceptibles de considérer l'école comme déconnectée des réalités du marché du travail et des enjeux sociaux²⁷.

La combinaison de pressions économiques et sociales crée un environnement où la motivation scolaire est constamment remise en question, renforçant le risque de décrochage.

²⁴ *Ibidem*

²⁵ Commission Européenne, *Youth in Europe 2021*, enquête Eurobaromètre conduite entre 2019 et 2021, Commission Européenne, 2021.

²⁶ OCDE, *Creating Pathways to Success for Young People*, OCDE, 2024.

²⁷ PIKETY T., *Capital et idéologie*, Éditions du Seuil, 2019.

Un monde incertain, injuste et hostile

L'ensemble de ces facteurs, crises environnementales, tensions sociales liées aux idéologies d'extrême droite, instabilité économique et pression académique, constitue un contexte global terriblement anxiogène. Les jeunes naviguent dans un monde en mutation rapide, souvent perçu comme incertain, injuste et hostile.²⁸

Cette réalité complexe affecte leur santé mentale, diminue leur motivation et accroît le risque de décrochage scolaire. Comprendre le décrochage nécessite donc de considérer l'école non pas comme un système isolé, mais comme un espace inséré dans un environnement global qui influence profondément le comportement et les choix des adolescents. L'analyse du contexte général montre en définitive que les causes du décrochage ne sont pas seulement individuelles, mais systémiques et structurelles, liées aux bouleversements de notre monde contemporain.

Relégation scolaire et décrochage : comprendre le cercle vicieux

Le système éducatif est conçu pour offrir à tous les élèves des parcours favorisant l'émancipation, l'acquisition de compétences et la formation citoyenne. Pourtant, dans la pratique, certains mécanismes produisent des trajectoires scolaires inégalitaires, où les élèves les plus fragilisés se retrouvent concentrés dans des filières qualifiantes ou différenciées, souvent perçues comme des filières de relégation. Les données récentes sur l'absentéisme et l'échec scolaire montrent que ces orientations par défaut ne sont pas neutres : elles augmentent le risque de décrochage et renforcent les inégalités existantes.

Cette partie examine d'abord la surreprésentation des élèves vulnérables dans les filières qualifiantes et différenciées, puis analyse les mécanismes par lesquels la relégation scolaire agit comme un accélérateur de décrochage. L'objectif est de comprendre comment un système censé soutenir tous les élèves peut, en pratique, produire des parcours stigmatisants et limiter les perspectives d'avenir des jeunes les plus fragiles.

Relégation et surreprésentation dans les filières qualifiantes

La ventilation des chiffres fournie par la ministre cet été 2025 en réponse à une question parlementaire est particulièrement éclairante. On y apprend que dans le premier degré de l'enseignement secondaire ordinaire, une différence s'observe entre le premier degré commun et le premier degré différencié.

« En première année commune, 5,07% des élèves présentent entre 20 et 30 demi-jours d'absences injustifiées, contre 17,12% en première année différenciée et 17,75% en deuxième année complémentaire (2S). Ces chiffres démontrent une corrélation entre absentéisme et échec scolaire, notamment l'échec au CEB. Ainsi, en deuxième année différenciée, le taux d'élèves ayant entre 20 et 30 demi-jours d'absences injustifiées atteint 19,75%, soit le niveau le plus élevé du premier degré.

²⁸ OMS, *Adolescent Mental Health*, site Internet de l'OMS, 2022, consulté en décembre 2025, <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/adolescent-mental-health>

Et

Unicef, *The State of the World's Children 2021: On My Mind — Promoting, protecting and caring for children's mental health.*, Unicef, 2022.

Dans le deuxième degré, l'absentéisme est plus marqué dans les filières qualifiantes. En troisième année de l'enseignement général, 6,03% des élèves enregistrent entre 20 et 30 demi-jours d'absences injustifiées, contre 25,23% en troisième année de l'enseignement professionnel et 57,89% en troisième année spécifique de différenciation et d'orientation (3S-DO). De manière générale, les filières techniques de transition (11,15%), artistiques de transition (8,62%), techniques de qualification (19,29%) et artistiques de qualification (23,08%) montrent toutes des taux plus élevés que dans l'enseignement général.

Dans le troisième degré, on retrouve les mêmes constats. En cinquième année de l'enseignement général, 3,39% des élèves présentent entre 20 et 30 demi-jours d'absences injustifiées, contre 18,31% en cinquième année de l'enseignement professionnel. Ce taux diminue à 13,57% en sixième année de l'enseignement professionnel, probablement en lien avec la fin de l'obligation scolaire pour une partie des élèves. La différence d'absentéisme entre les filières de transition et de qualification y est également visible : les filières techniques de transition (5,78%), artistiques de transition (16,98%), techniques de qualification (13,98%) et artistiques de qualification (23,46%) montrent toutes des taux plus élevés que dans l'enseignement général. »²⁹.

Que disent ces chiffres ? Ils montrent que orienter des jeunes dans les filières techniques, professionnelles ou artistiques par défaut, c'est les placer sur une trajectoire où le risque de décrochage est particulièrement accru. L'absentéisme massif qu'on y observe n'est pas un manque de volonté de l'élève, c'est le signe d'un système qui stigmatise les élèves, les enferme dans une orientation imposée et finit par les pousser hors de l'école.

La mécanique sous-jacente

Le système éducatif, tel que défini par le Code de l'enseignement, distingue différentes sections : général, transition et qualification. Elles ont pour mission commune de favoriser l'émancipation et la formation citoyenne des élèves. Cependant, dans la réalité, la hiérarchie implicite entre ces filières conduit souvent à des orientations "par défaut", loin d'être le résultat d'un choix éclairé de l'élève. Le processus de relégation suit généralement un enchaînement assez prévisible.

1. Un échec au CEB entraîne une orientation vers le différencié.
2. En cas de difficultés ou d'échec dans leurs parcours certains élèves sont contraint de passer vers une filière qualifiante ou professionnelle.
3. Cette trajectoire, souvent perçue comme dévalorisante, entraîne une perte de motivation et un absentéisme croissant.
4. L'absentéisme répété finit par confirmer le décrochage scolaire.

La relégation scolaire agit donc comme un véritable accélérateur de décrochage, concentrant les élèves les plus fragilisés dans des filières socialement stigmatisées et réduisant leurs chances de suivre un parcours réellement motivant et épanouissant.

²⁹ Parlement de la Communauté Française Wallonie-Bruxelles, *Question écrite n° 224: Plus de 20 demi-jours d'absence injustifiée pour 25.000 élèves*, 17 juillet 2025, réponse ministérielle, été 2025.

Ce système engendre des inégalités. En effet, la relégation de certains élèves vers le qualifiant ou l'enseignement spécialisé les place dans des situations d'échec et de décrochage, tout en affectant leur santé mentale et leur engagement scolaire dans ces réorientations, souvent perçues comme des sanctions qui renforcent ce désengagement et peuvent entraîner une spirale d'échecs prolongée et souvent de décrochage. Les constats des experts du secteur convergent pour montrer que la relégation, loin de résoudre les difficultés scolaires, amplifie ledit décrochage et restreint les perspectives d'avenir des élèves vulnérables³⁰.

La violence d'un processus érigé en système

Les données et analyses présentées montrent de manière claire que la relégation dans les filières qualifiantes et différenciées, sous valorisées socialement, ne résulte pas d'un simple choix pédagogique, mais s'inscrit dans un mécanisme systémique qui amplifie les inégalités scolaires. Les chiffres d'absentéisme observé dans ces filières illustrent que ces parcours sont souvent des trajectoires imposées plutôt que des choix motivés de l'élève.

Le processus de relégation par défaut, au passage contraint vers le qualifiant ou le professionnel agit comme un accélérateur de décrochage, affectant la motivation, la santé mentale et l'engagement des élèves. Plutôt que de résoudre les difficultés scolaires, il enferme les jeunes dans des filières stigmatisées, restreint leurs perspectives d'avenir et renforce le sentiment d'échec.

Il apparaît donc urgent de repenser les mécanismes d'orientation et d'accompagnement afin de rompre ce cercle vicieux, de soutenir les élèves en difficulté et de favoriser des parcours réellement inclusifs, motivants et émancipateurs.

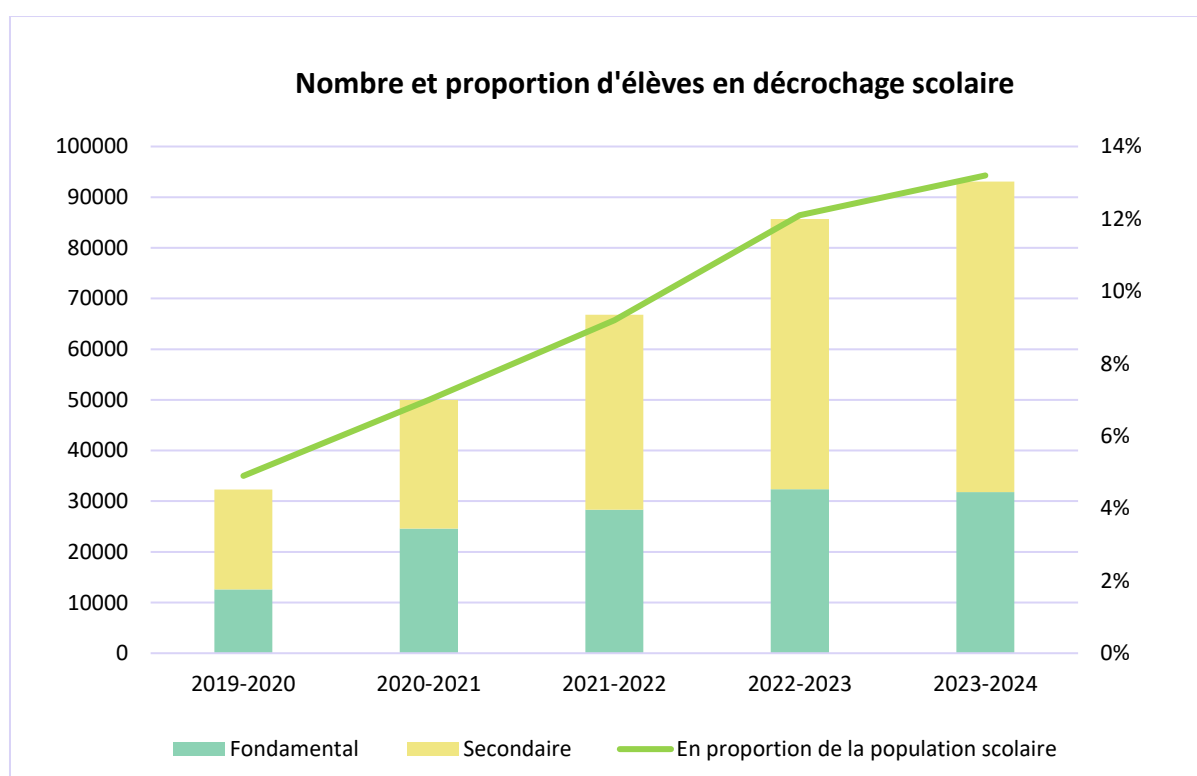
³⁰ LORIER B., *L'exclusion scolaire définitive : début d'une spirale qui mène au décrochage scolaire*, UFAPEC, 2016.
Et les analyses et études de la Ligue des familles sur les questions scolaires,
Voir leur site : www.liguedesfamilles.be

Evolution dans le temps du décrochage scolaire sous toutes ses formes

Depuis 2019-2020, le système éducatif considère un jeune en décrochage scolaire lorsque l'élève cumule plus de 9 demi-jours d'absence injustifiés sur l'année scolaire. Le tableau ci-dessous montre une explosion du décrochage scolaire depuis lors³¹.

Années scolaires	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Fondamental	12.595	24.621	28.311	32.340	31.806
Secondaire	19.703	25.372	38.493	53.342	61.252
Total	32.298	49.993	66.804	85.682	93.058
En proportion de la population scolaire	4,9%	7,0%	9,2%	12,1%	13,2%

NOTEZ QUE : L'augmentation de l'absentéisme dans le fondamental à partir de l'année scolaire 2020-2021 peut en partie s'expliquer par l'abaissement de l'obligation scolaire à 5 ans.



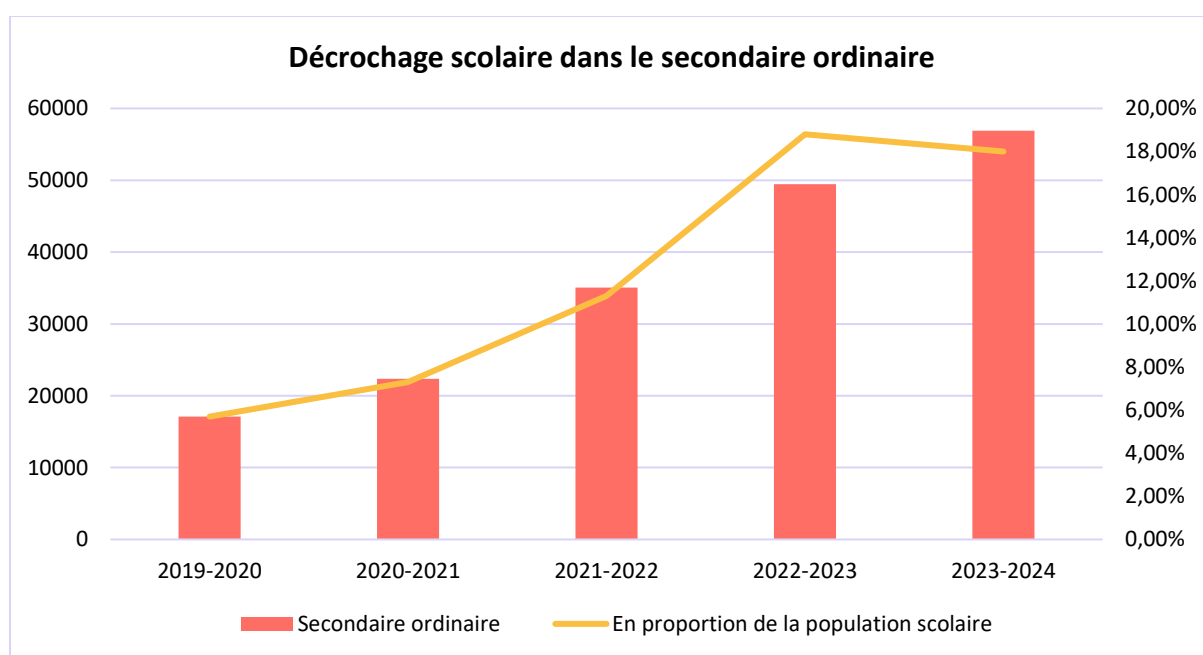
³¹ Ces données proviennent du cabinet de la ministre de l'Éducation :

Parlement de la Communauté Française Wallonie-Bruxelles, *Bulletin des Questions et Réponses du 31 octobre 2024*, CFWB, 2024, p. 86 et suivantes.

Une analyse plus affinée de la situation montre un phénomène qui est tout particulièrement concentré dans l'enseignement secondaire ordinaire. Entre 1 élève sur 6 et 1 sur 5 de l'enseignement secondaire ordinaire est aujourd'hui en situation de décrochage, une situation tout à fait alarmante. Et ici, aucun abaissement de l'âge de l'obligation scolaire ne peut expliquer une hausse du nombre ou de la proportion de cas.

C'est précisément du fait d'une explosion particulièrement concentrée des cas dans le secondaire ordinaire que le dispositif de suivi préventif du décrochage scolaire a été pensé prioritairement, justement, pour le secondaire ordinaire.

Années scolaires	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Secondaire ordinaire	17.121	22.348	35.064	49.440	56.909
En proportion de la population scolaire	5,7%	7,3%	11,3%	18,8%	18%



Le décret visant à réduire le décrochage est reporté de deux ans en secondaire

Cette partie est scindée en deux et se prolonge par une troisième section qui dresse une analyse critique de la situation. Dans un premier temps nous analysons ce qui était prévu et en quoi il apporte des réponses pour garantir le droit à une éducation pour tous ; ensuite, nous décortiquons la décision de reporter la mise en place du dispositif.

Les mécanismes qui devaient être instaurés

Afin de lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme, un décret a été adopté le 16 mai 2024³². La FAPEO, lors de sa consultation officielle a rendu un avis favorable car ce décret vise à réduire le décrochage scolaire par un dispositif structuré construit autour de trois axes : soutien précoce, intervention et compensation. Il ambitionne d'identifier rapidement les élèves en difficulté, de coordonner les acteurs éducatifs et de favoriser la réintégration des jeunes décrocheurs. En dehors de l'urgence dans laquelle on se trouve et l'importance d'agir de manière structurelle, ce décret comporte cependant des fragilités de conception et des tensions de fond entre logique de gestion et principe d'émancipation. Noys y reviendrons dans la seconde section.

Néanmoins, face à l'explosion des jeunes en décrochage, il permet d'ouvrir les yeux sur son existence, des dégâts humains et du désengagement social qui en découlent.

Le dispositif prévu repose sur une stratégie en trois axes, visant à identifier, accompagner et réintégrer les élèves en difficulté. L'identification des élèves à risque est accélérée et centralisée par le biais d'une application informatique mise à disposition par les autorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; les écoles y actualisent la comptabilisation des absences quotidiennement.

Un accompagnement individualisé pour les élèves en difficulté

Le décret prévoit un schéma de suivi en trois axes en fonction du degré de décrochage de l'élève :

Axe 1 : Soutien précoce

Objectif : **prévenir le décrochage dès les premières absences prolongées.**

- Détection automatique dès **13 demi-jours d'absence injustifiée.**
- Désignation d'un **pilote** (enseignant ou éducateur) pour suivre l'élève.
- Élaboration d'une **proposition d'accompagnement** adaptée, incluant le soutien des parents et des services sociaux.

Axe 2 : Intervention

Objectif : **remédier à une situation de décrochage avancé.**

- Activation dès **20 demi-jours d'absence injustifiée** en primaire et **30 en secondaire.**
- Prise en charge par le **Centre Psycho-Médico-Social (PMS).**
- Plan d'intervention impliquant des acteurs externes (services sociaux, éducateurs spécialisés).

³² Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret relatif à la réduction du décrochage scolaire et à la lutte contre l'absentéisme des élèves*, document Gallilèx n° 52.700, publié au Moniteur belge le 24 septembre 2013.

Axe 3 : Compensation

Objectif : **reconstruction du parcours scolaire pour les élèves déjà décrocheurs.**

- Concerne les élèves pour qui les autres mesures ont échoué.
- Mise en place de **projets scolaires alternatifs** (réorientation, apprentissage en entreprise, dispositifs de réintégration).

Un engagement collectif pour lutter contre l'absentéisme scolaire

Chaque école secondaire doit désigner un **garant de l'accrochage scolaire** chargé de coordonner les actions de prévention et de suivi. En parallèle, une collaboration renforcée est instaurée entre les établissements scolaires, les services d'aide à la jeunesse et les centres PMS pour assurer un accompagnement efficace et durable.

Des parcours alternatifs pour éviter l'exclusion scolaire

Le décret prévoit aussi des **solutions adaptées aux élèves en rupture avec le système scolaire**. Pour ce faire, le décret encourage le développement de formations professionnalisantes et d'alternance, ainsi que des collaborations avec des services d'accrochage scolaire et d'aide à la jeunesse.

La décision de report

Invoquant la volonté de certains Pouvoirs organisateurs de reporter le rythme d'une partie des réformes prévues, la ministre de l'Éducation, Valérie Glatigny, a postposé la mise en place de ces réformes. Ce qui, dans le secondaire, décale non pas d'un mais de deux ans l'entrée en vigueur du nouveau schéma de suivi. Nous le regrettons.

L'avant-projet de décret (au moment de rédiger ces lignes) portant diverses mesures relatives à l'enseignement³³ prévoyait en effet le phasage suivant :

- L'année scolaire 2025-2026 est consacrée à la préparation de la mise en œuvre de la réforme (recrutement et formation des garants, travaux informatiques, formations...), alors qu'initialement ce travail aurait dû être fait en 2024-2025.
- L'année scolaire 2026-2027 verra la mise en place du dispositif d'identification, de suivi et d'accompagnement des élèves pour la première fois dans l'enseignement fondamental. Ceci n'entraîne de facto pas de différence par rapport aux délais initialement prévus pour ce niveau d'enseignement
- C'est seulement lors de l'année scolaire 2027-2028 que le dispositif d'identification, de suivi et d'accompagnement des élèves sera mis en place dans l'enseignement secondaire, alors qu'initialement il devait être mis en place deux ans plus tôt, en 2025-2026. Ce qui implique deux ans de report.

³³ Texte adopté en première lecture par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles lors de la séance du 14 février 2025 comme l'atteste le site dudit gouvernement :

Fédération Wallonie-Bruxelles (gvt.), *Avant-projet de décret portant diverses mesures relatives à l'enseignement*, site Internet du Gouvernement de la FWB, mis en ligne le 14 février 2025, consulté en juillet 2025, point numéro 8, <https://gouvernement.cfwb.be/home/presse--actualites/ordres-du-jour/ordresdujour/seance-du-14-fevrier.html>

La ministre évoque la fatigue des réformes des directions d'écoles, ce qui justifierait ce report, particulièrement dans le secondaire. Il est cependant difficile d'invoquer cette raison quand, dans le même temps, le pouvoir politique a imposé au secondaire qualifiant la fermeture des 7^e techniques de qualification et de nombreux 7^e professionnelles ; ce qui contraint les directions à devoir multiplier les efforts pour réorganiser des alternatives sous forme d'enseignement de promotion sociale. Ne serait-ce pas un prétexte pour noyer le poisson ?

Il reste que si les contraintes matérielles nées des bouleversements en cours ont empêché la mise en place pour la rentrée 2025-2026 du dispositif (système informatique pas en place, formation des garants non mise en route à temps...), rien n'empêchait une mise en œuvre de la réforme conjointement aux niveaux fondamental et secondaire, soit, en 2026-2027 comme prévu dans le fondamental, et en 2026-2027 avec report d'un an pour le secondaire. Nous aurions préféré...

Les chiffres montrent en tout cas bien que c'est en secondaire que l'urgence couve et qu'un report de deux ans de l'entrée en vigueur du dispositif en secondaire n'est – selon nous – en aucun cas justifiable. Reporter aussi longtemps la mise en place d'un système d'identification des élèves en difficultés alors qu'il est urgent d'avoir des données fiables comme elles existent en Communauté flamande pour enfin s'attaquer à cette situation plus que préoccupante nous semble un non-sens.

En FWB, on navigue à vue !

Pour une politique de l'accrochage scolaire émancipatrice : analyse et critique du décret « Décrochage »

Le décret du 16 mai 2024 relatif à la réduction du décrochage scolaire se voulait une réponse structurée à un phénomène préoccupant en pleine explosion : la rupture des jeunes avec le système scolaire. Il a été construit autour de trois axes : soutien précoce, intervention et compensation. Il ambitionnait d'identifier rapidement les élèves en difficulté, de coordonner les acteurs éducatifs et de favoriser la réintégration des jeunes décrocheurs. En dehors de l'urgence dans laquelle on se trouve et l'importance d'agir de manière structurelle, ce décret comporte des fragilités de conception et des tensions de fond entre logique de gestion et logique d'émancipation. Sur base d'avis émis par les différents acteurs lors de la conception de ce décret, nous allons ici essayer d'y apporter une critique fine afin de mieux en cerner les limites.

1. Quand la lutte contre le décrochage devient une gestion des absences

Le décret s'appuie sur un outil numérique chargé de comptabiliser et signaler les absences injustifiées. Cette centralisation vise à objectiver le suivi. Cet instrument de mesure devra permettre de centraliser les absences et déclencher des interventions automatiques après 13 demi-jours d'absence injustifiée. Mais nous avons, en tant que représentants des parents, alerté sur le risque de déshumanisation que cette automatisation implique dès janvier 2024 : cette approche risquait de réduire le décrochage à un indicateur chiffré, le texte se limitant à un suivi des élèves en absence injustifiée, laissant dans l'ombre les jeunes en grande vulnérabilité (santé mentale, précarité, isolement). Cette orientation bureaucratique déplace le problème : plutôt que de comprendre les causes du décrochage, on s'attache à repérer les manquements à la norme scolaire. Ce glissement transforme une politique d'accompagnement en une politique de conformité.

2. L'absence de prévention : un symptôme institutionnel

La prévention du décrochage, pourtant censée être au cœur de toute démarche de maintien des jeunes dans l'enseignement, reste encore le parent pauvre du dispositif. Le cabinet de l'ancienne ministre Caroline Désir a lui-même reconnu que « *la prévention générale n'est pas développée dans le dispositif en 3 axes et qu'il fallait compter sur d'autres politiques pour combler ce vide.* »

Cette logique de prévention externalisée à des acteurs sociaux et de la santé externes affaiblit la cohérence du dispositif. La lutte contre le décrochage scolaire ne peut se réduire à la gestion administrative des absences et du rappel à la loi et à ses sanctions à l'égard des parents pour les élèves mineurs. La prévention du décrochage scolaire suppose d'agir sur les causes sociales et psychologiques que les enfants et les jeunes portent dans leur sac à dos dès qu'ils entrent dans leur école : pauvreté, isolement, pression scolaire, santé mentale. En d'autres termes, la prévention est externalisée hors du décret. Cela traduit une vision fragmentée de l'école : on soigne les effets, sans s'occuper des causes. Le décrochage ne doit pas être considéré comme une faute de l'élève mais comme un symptôme. C'est un révélateur des inégalités sociales, du manque de sens des apprentissages, de la relégation et du mal-être à l'école, etc ... Une véritable politique d'accrochage devrait donc articuler accompagnement individuel et transformation collective du système éducatif.

3. Le décalage entre ambition politique et moyens humains

Le décret promet un renforcement des Services d'Accrochage Scolaire (SAS), la création d'équipes mobiles et la désignation d'un adulte référent « pilote » pour chaque élève concerné. Cette promesse sera-t-elle au rendez-vous partout ? En théorie, ces mécanismes renforcent la coordination. Mais, sur le terrain, les acteurs éducatifs alertent sur un risque de « décret sans bras » : sans renfort significatif en psychologues, éducateurs, médiateurs ou assistants sociaux au sein des écoles, ces dispositifs risquent de rester purement symbolique. Le « pilote », censé suivre l'élève ne risque-t-il pas de devenir un coordinateur administratif plutôt qu'un accompagnant de confiance ? Les CPMS, déjà surchargés, pourront-ils porter cette charge sans moyens supplémentaires ? Pour être à la hauteur de ses ambitions, le décret a besoin de moyen financier supplémentaire, ce qui n'est pas du tout à l'ordre du jour de la ministre actuelle.

4. Les zones d'ombre : droit, équité et relation éducative

Les échanges entre le Cabinet, l'administration et les associations représentantes des parents d'élèves ont mis en lumière plusieurs failles.

Ils ont mis en évidence plusieurs problèmes juridiques et éthiques : La conservation des données sur dix ans (le droit à l'oubli), le manque de clarté quant aux droits des élèves majeurs, l'absence de solution pour les familles peu à l'aise avec le numérique.

Ces imprécisions nourrissent un sentiment d'injustice et de méfiance : les parents craignent d'être considérés comme « défaillants » voire « coupables », les élèves comme « cas à suivre ». Or, comme nous l'avons vu plus haut, le décrochage ne doit pas être considéré comme une faute, mais un symptôme des fragilités du système éducatif. La critique porte donc sur le fondement même du décret, qui tend à individualiser un problème collectif.

5. De la sanction à la prévention : un virage inachevé

En théorie, le décret 2024 marque un tournant : il cherche à passer d'une logique de sanction à une logique de prévention. Mais dans les faits, il reste encore enfermé dans les réflexes du contrôle. La terminologie employée (« signalement », « récurrence », « plan d'intervention ») révèle une culture institutionnelle basée sur la vérification de la conformité plus que de l'émancipation.

Selon nous, un changement de paradigme est nécessaire. Il serait pertinent d'investir dans le bien-être, la santé mentale et le sens des apprentissages, au lieu de multiplier les protocoles et les plateformes. Une politique d'accrochage émancipatrice ne vise pas à « remettre dans le rang », mais à réinscrire les jeunes dans une trajectoire de sens et d'appartenance, de désir d'apprendre, de motivation à s'engager dans des apprentissages de manière durable.

Pour cela il faut des parcours valorisants et surtout reconnaître la diversité des trajectoires comme une richesse éducative, non comme une anomalie.

En FWB, on oublie la vraie vie et que – au-delà des statistiques – il y a de l'humain

En parallèle, d'autres décisions politiques récentes risquent bel et bien de créer encore davantage de décrochage scolaire. On dresse ici le constat de la situation globale et du narratif de la ministre sur la question de la responsabilité.

Au travail, jeunesse !

Le gouvernement fédéral s'est accordé sur le fait d'abaisser la limite pour tous de l'âge de début des jobs étudiants de 16 à 15 ans. Actuellement, pour pouvoir travailler légalement à l'âge de 15 ans, il faut ne plus être soumis à l'obligation scolaire à temps plein, c'est-à-dire avoir terminé ses deux premières années de l'enseignement secondaire³⁴. C'est cette condition d'avoir déjà terminé sa deuxième secondaire à 15 ans qui a été levée par l'Arizona. Les jeunes qui vont pouvoir travailler plus tôt sont donc pour une partie des ados qui ont déjà des (grandes) difficultés de réussite et de retard scolaires, et qui pour une majorité, viennent de familles plus que précaires.

Or, en décembre 2024, le gouvernement Degryse et la ministre de l'Éducation ont décidé d'exclure de l'enseignement secondaire les jeunes en décrochage scolaire qui voudraient se réinscrire en 3^e ou 4^e secondaire alors qu'ils sont majeurs. La majorité de ces jeunes ayant 18 ans ou plus et qui sont en 3^e ou 4^e secondaire sont précisément ceux qui à 15 ans n'avaient pas encore réussi leur 1^{ère} ou 2^e secondaire et ceux qui, par la décision fédérale, vont avoir encore plus de mal à progresser dans leur parcours scolaire. Arrivés à la majorité et en 3^e/4^e secondaire, ils seront exclus du secondaire s'ils décrochent pendant une année, alors que le dispositif qui aurait pu prévenir les risques de leur décrochage est reporté de deux ans.

Il est donc fortement à craindre que les mêmes jeunes qui vont être envoyés au travail plus précocement et qui sont déjà des jeunes en difficultés scolaires vont se retrouver en risques aggravés de décrochage, et que ledit décrochage – s'il les poursuit et s'amplifie alors qu'ils arrivent en 3^e ou 4^e secondaire – les mènera à l'exclusion de l'enseignement secondaire s'ils atteignent alors la majorité.

³⁴ Au-delà des deux premières années de l'enseignement secondaire, l'obligation scolaire est dite à "temps partiel" notamment pour permettre l'enseignement en alternance.

Pour les autres, ceux pour qui le travail scolaire est une réussite et le travail d'étudiant une source de revenu pour les loisirs, nous nous inquiétons moins. Les inégalités sociales ne sont pas près de s'atténuer. C'est cela qui nous indigne.

Responsables, les parents ?

Au lieu de renforcer les efforts de mise en place rapide d'un dispositif de suivi préventif du décrochage scolaire, à l'écoute des parents et de leurs enfants, dans un dialogue soutenant et constructif en vue de chercher des solutions – le soutien à la parentalité dans toutes ses dimensions), a ministre de l'Education disait en février 2025 vouloir prendre contact avec son homologue de la Justice pour faire appliquer des sanctions pénales contre les parents des jeunes décrocheurs. Interrogée par SudInfo puis dans le Soir, Valérie Glatigny a en effet annoncé avoir demandé à rendre les courriers adressés aux parents en cas de détection d'un décrochage plus durs, et vouloir faire appel à la justice sous prétexte que certains parents ne répondent pas aux courriers officiels les sommant d'agir³⁵.

Mais que contiennent ces courriers ? Ces lettres sont un rappel à l'ordre, à la loi, sans aucune forme d'accompagnement. Il est incompréhensible pour une toute grande majorité des parents concernés, inadapté à leur situation et aveugle à la supposition de plus en plus forte que la plupart de ces décrochages sont la résultante d'un mal-être du jeune. Plutôt que de chercher à comprendre pourquoi ces parents et les jeunes sont en difficulté, on leur fait porter seuls la responsabilité du décrochage de leur enfant. Affirmer que c'est de la responsabilité des parents d'amener leur enfant à l'école est une forme de pensée magique universelle, applicable en partie pour les jeunes des écoles fondamentales : il suffit de les y conduire et les parents ont fait leur part, enfin, s'ils sont à l'heure avant la fermeture des portes. Sinon, ils sont coupables de ne pas être ponctuels et leurs enfants risquent d'être sanctionnés (c'est sans compter avec les aléas de la circulation, mais c'est une autre histoire). Mais en secondaire ?

Être responsable légalement de l'obligation scolaire ne signifie pas être fautif, coupable et ne mérite pas d'être sanctionné. La vraie vie, ce n'est pas un principe.

Face à l'explosion des problèmes de santé mentale des jeunes et à l'augmentation du décrochage scolaire après la période COVID, ces courriers avaient été remaniés par l'administration. Différents conseils relatifs aux dispositifs d'aide disponibles pour les parents qui souhaiteraient voir leur enfant être mieux accompagné y avaient été intégrés à côté du rappel de la loi. C'est cet « assouplissement » que la ministre qualifie « d'édulcoré », alors qu'il s'agit de soutien.

³⁵ BURGRAFF E., *Un élève sur huit en décrochage scolaire*, site Internet du journal Le Soir, mis en ligne le 18 février 2025, consulté en juillet 2025,

<https://www.lesoir.be/656056/article/2025-02-18/un-eleve-sur-huit-en-decrochage-scolaire>

Et

SWYSEN D., *Décrochage scolaire, cela va de mal en pis : tous les records ont été battus en 2024, plus de 90.000 élèves touchés !*, site Internet du groupe d'information Sudinfo, mis en ligne le 19 novembre 2024, consulté en juillet 2025, <https://www.sudinfo.be/id916699/article/2024-11-19/dcrochage-scolaire-cela-va-de-mal-en-pis-tous-les-records-ont-ete-battus-en>

Quant au cadre pénal actuel, il est très répressif, et d'ailleurs daté (il a été voté en 1983). La loi relative à l'obligation scolaire prévoit une amende allant jusqu'à 200 euros, qui peut être doublée en cas de récidive. Et, dans ce cas précis, une peine de prison allant de un jour à un mois peut être prononcée³⁶. Alors, nous posons la question : pensons-nous vraiment que punir, voire emprisonner les parents, soit une réponse adéquate à la détresse des jeunes ?

Aujourd'hui, les juges n'appliquent pas de peine de prison. Et ce sont justement ces sanctions actuellement non appliquées que la ministre de l'Éducation semble pourtant vouloir réactiver lorsqu'elle déclarait au Soir : « *Nous devons travailler plus encore avec le ministère de la Justice en termes d'obligation scolaire, car la justice ne prend pas à cœur cette problématique actuellement, faute de moyens et de temps. Pour rappel, les différents services de mon Administration se retrouvent souvent démunis face à ces parents car ils n'ont aucun pouvoir de sanction. Ainsi, je ne manquerai pas de prendre contact avec la nouvelle ministre de la Justice tout prochainement à ce sujet.* »³⁷.

Alors, sérieusement, une politique d'accrochage dans chaque école, c'est pour quand ?

Face à une crise du décrochage scolaire qui s'aggrave année après année, l'inaction ou le report de réformes n'était pas, selon nous, une option. Les données sont claires : le phénomène s'ancre et s'amplifie dans l'enseignement secondaire, là où précisément les dispositifs préventifs sont ajournés, sous-financés ou fragmentaires.

Pourtant, réduire le décrochage scolaire à une question d'absentéisme ou de désengagement personnel est une erreur d'analyse. Comme nous venons de l'expliquer, le décrochage scolaire prend des formes multiples : manifeste, passif, comportemental, affectif, administratif ou encore social, qui appellent des réponses différenciées, transversales et structurelles.

Il est urgent de reconnaître cette diversité pour sortir d'une vision simpliste ou moralisatrice du phénomène. Oui, la santé mentale des jeunes est un enjeu majeur depuis la pandémie, mais ce n'est pas la seule cause du décrochage scolaire. En plus de la santé mentale, la santé sociale de ceux-ci est marquée par la précarité, la désaffiliation ou des parcours instables. Elle est en souffrance. Une véritable politique d'accrochage doit donc articuler bien-être mental, justice sociale et lutte contre les inégalités systémiques.

Pire encore, certaines réponses politiques récentes comme l'abaissement de l'âge légal pour travailler comme étudiant, la répression administrative, ou la responsabilisation pénale des parents, risquent de déplacer le problème, voire de l'aggraver. Plutôt que de culpabiliser individuellement les familles et les jeunes, il est temps d'assumer une responsabilité collective à cet égard. Accrocher les jeunes à l'école ne se fera ni par la contrainte, ni par la menace, mais par la construction d'un cadre scolaire inclusif, qui fasse sens pour tous et toutes.

³⁶ Article 5 de la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire :

Fédération Wallonie Bruxelles, *Loi concernant l'obligation scolaire*, document Gallilex numéro 9.547, publié au Moniteur belge le 6 juillet 1983.

³⁷ BURGRAFF E., *Un élève sur huit en décrochage scolaire*, site Internet du journal Le Soir, mis en ligne le 18 février 2025, consulté en juillet 2025,

<https://www.lesoir.be/656056/article/2025-02-18/un-eleve-sur-huit-en-decrochage-scolaire>

Cela implique non seulement de mettre en œuvre sans plus attendre les mécanismes de détection et d'accompagnement promis, mais aussi de repenser en profondeur les finalités de l'école dans un monde en mutation. Une école qui donne à chacun sa place, qui reconnaît les fragilités comme des dimensions humaines et non comme des fautes, qui valorise les parcours hybrides et les apprentissages multiples. Car derrière chaque élève en décrochage, il y a une histoire singulière, un contexte social, une aspiration souvent non entendue et un potentiel qu'aucune société démocratique et solidaire ne peut se permettre de négliger.

Rajouter un soupçon d'utopie au marasme ambiant

Comme nous l'avons vu tout au long de cette étude, que ce soit au travers de témoignages du terrain ou dans les chiffres en passant par les aspects plus technico-administratifs, deux visions s'opposent. Faut-il « traiter » le décrochage ou plutôt « favoriser » l'accrochage. A ce propos, laissons la parole à un ancien décrocheur, Bruxellois de 51 ans, témoigner de ce que décrocher implique³⁸ :

« J'ai décroché à l'âge de 17 ans et j'ai finalement, grâce au soutien de ma famille, réussi à obtenir mon CESS au Jury Central, mais toutes les personnes dans ma situation n'ont pas eu cette chance. Ensuite, un peu plus tard, j'ai repris des études supérieures, non sans mal, et j'ai dû renoncer, pour des raisons de survie, à faire une licence (maintenant master), ce qui m'a handicapé toute ma vie au niveau professionnel.

Ce que vivent les jeunes aujourd'hui m'inquiète au plus haut point, car j'ai l'impression qu'ils sont de plus en plus nombreux à être confrontés aux difficultés que j'ai rencontrées dans ma jeunesse. Notre monde se durcit, le système scolaire est de plus en plus excluant et ne dispose pas des moyens pour émanciper ces jeunes. J'ai l'impression qu'ils sont, tout comme les parents, négligés, comme si nous vivions dans un monde enfants-non-admis qui utilise et jette les gens comme des choses. Il les traite comme des données comptables.

Pourtant, derrière tous ces parcours, tous ces décrochages, il y a des personnes à qui il suffirait peut-être de transmettre une petite flamme, une passion, pour changer la donne. Comme disait Oscar Wilde, 'Aucune carte du monde n'est digne d'un regard si le pays de l'utopie n'y figure pas'. Voilà à quoi devrait ressembler une politique d'accrochage ambitieuse, elle devrait être 'utopique'.

En somme, c'est l'aspect bureaucratique et déshumanisant de la gestion administrative des élèves qui a, en bonne partie, été la cause de beaucoup de mes souffrances. C'est le désir de m'en sortir par le haut et plus encore le soutien de gens attentionnés qui m'a permis de surmonter les épreuves. J'espère sincèrement que les politiques mettront en place au plus vite des solutions pour soutenir concrètement, et avec des moyens humains (dans tous les sens du terme), tous ces jeunes qui en ont sacrément besoin.

Vouloir 'traiter le problème' n'est pas une solution. Ce qu'il faut c'est rendre l'école plus désirable, inclusive et en faire un lieu d'écoute, une 'safe place', qui permette à chacun de s'épanouir. Voilà ce que j'appelle une 'utopie', un objectif politique qui prend en compte les difficultés et faiblesses de chacun. Qui ne les punit pas d'être des êtres humains, et donc par définition faillibles, imparfaits et touchants.

³⁸ Parent d'élève qui s'est adressé à nous.

Si on se mettait à pénaliser encore plus les familles parce que leur enfant a du mal à rester 'accroché', on ne ferait que créer plus de souffrances et de drames. J'espère que la ministre réalisera que sa communication qui se veut 'ferme' est un message difficile à recevoir. Il génère encore plus d'anxiété chez des personnes qui vivent déjà des difficultés parfois dramatiques au quotidien. Pour mon cas, plus de 30 ans plus tard, je m'en souviens encore.

Est-ce que j'ai un conseil à donner ? Que l'on écoute ces jeunes. Pas juste d'une oreille, mais qu'on prenne leur avis en considération pour prendre des décisions. Ils sont les mieux placés pour expliquer ce qui leur arrive. C'est ce que j'aurais aimé qu'on fasse pour moi à l'époque. Je suppose, d'après ce que je vois et j'entends autour de moi, que c'est encore bien plus nécessaire aujourd'hui. ».

Ce que ce témoignage nous rappelle, c'est que si aller à l'école c'est – entre autres – apprendre à faire société, il serait sans doute temps d'envisager avec le sérieux nécessaire tous les moyens de rendre cette « *vie en commun* » plus souhaitable. Tel est l'enjeu essentiel qu'aucun effet d'annonce autour de la « *fermeté vis-à-vis des parents et/ou des élèves* » ne saurait occulter. Cela passe par des moyens adéquats, une politique de prévention et surtout, comme le recommande notre dernier témoignage, beaucoup d'écoute.

Entendre avec attention ce que les jeunes ont à nous dire... et si on commençait par là ? Ce serait peut-être une bonne idée. C'est en tout cas ce que cette étude préconise comme piste principale pour résoudre cette problématique. Que l'on s'adresse aux premiers concernés pour trouver, avec eux (et leurs parents), des solutions adaptées à leurs problèmes, tels que ces familles les vivent et les perçoivent, plutôt que de réagir en fonction de la façon dont nous nous les représentons derrière des feuilles de calcul ou au travers de jugements hâtifs. Ce serait sans doute un bon début pour recréer un « *bout d'utopie* », cette brique essentielle à la construction d'une société fonctionnelle.

Sources

- BURGRAFF E., *Un élève sur huit en décrochage scolaire*, site Internet du journal Le Soir, mis en ligne le 18 février 2025, <https://www.lesoir.be/656056/article/2025-02-18/un-eleve-sur-huit-en-decrochage-scolaire>
- CHENU F. et BLONDIN C., *Décrochage et abandon scolaire précoce : mise en perspective de la situation en Fédération Wallonie-Bruxelles*, ULG et FWB, 2013.
- Commission Européenne, *Youth in Europe 2021*, enquête Eurobaromètre conduite entre 2019 et 2021, Commission Européenne, 2021.
- D. M. avec D. E., *Crise de la santé mentale chez les jeunes : une nouvelle campagne est lancée contre l'isolement*, article publié sur le site Internet de BX1, mis en ligne le 30 septembre 2024, <https://bx1.be/categories/news/crise-de-la-sante-mentale-chez-les-jeunes-une-nouvelle-campagne-est-lancee-contre-lisolement/?theme=classic>
- DRUANT F. et NAGELS C., *De la démocratisation à l'exclusion : les rôles que peut jouer l'école, et les problématiques qui s'y rattachent. Etat des lieux*, Journal du Droit des jeunes (JDJ), n° 198, octobre 2000.
- FAPEO, *Mémoire 2024*.
- Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret organisant divers dispositifs scolaires favorisant le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention de la violence à l'école et l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire*, document Gallilex n° 39.909, publié au Moniteur belge le 21 novembre 2013.
- Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret relatif à la réduction du décrochage scolaire et à la lutte contre l'absentéisme des élèves*, document Gallilex n° 52.700, publié au Moniteur belge le 24 septembre 2013.
- Fédération Wallonie-Bruxelles, *Etat des lieux de l'Enfance et de la Jeunesse en FWB 2023-2024*, OEJAJ, 2024.
- Fédération Wallonie Bruxelles, *Loi concernant l'obligation scolaire*, document Gallilex numéro 9.547, publié au Moniteur belge le 6 juillet 1983.
- Fédération Wallonie-Bruxelles Enseignement, *Les indicateurs de l'Enseignement 2024*, Administration Générale de l'Enseignement, 2025.
- Fédération Wallonie-Bruxelles (gvt.), *Avant-projet de décret portant diverses mesures relatives à l'enseignement*, site Internet du Gouvernement de la FWB, mis en ligne le 14 février 2025, consulté en juillet 2025, point numéro 8, <https://gouvernement.cfwb.be/home/presse--actualites/ordres-du-jour/ordresdujour/seance-du-14-fevrier.html>
- FNRS, *Forte augmentation de la consommation d'antidépresseurs chez les jeunes*, site Internet du FNRS, mis en ligne le 3 octobre 2023, <https://www.frs-fnrs.be/fr/l-actualite-chercheurs/3043-forte-augmentation-de-la-consommation-d-antidepresseurs-chez-les>
- Giec, *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability*, Giec, 2022.
- JUCHTMANS G., MAZREKAI D., MEERT C., DE RICK K. et DE WITTE K., *Décrochage scolaire en région de Bruxelles-Capitale : vers une stratégie coordonnée et partagée de lutte contre le décrochage scolaire en Région de Bruxelles-Capitale*, KU Leuven, 2018.

- Ligue des familles, Diverses ressources sur le site Internet de l'organisme : www.liguedesfamilles.be
- LORIERIS B., *L'exclusion scolaire définitive : début d'une spirale qui mène au décrochage scolaire*, UFAPEC, 2016.
- OCDE, *Creating Pathways to Success for Young People*, OCDE, 2024.
- OMS, *Adolescent Mental Health*, site Internet de l'OMS, 2022, consulté en décembre 2025, <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/adolescent-mental-health>
- Parlement de la Communauté Française Wallonie-Bruxelles, *Bulletin des Questions et Réponses du 31 octobre 2024*, CFWB, 2024, p. 86 et suivantes.
- Parlement de la Communauté Française Wallonie-Bruxelles, *Question écrite n° 224: Plus de 20 demi-jours d'absence injustifiée pour 25.000 élèves*, 17 juillet 2025, réponse ministérielle, été 2025.
- PIKKETY T., *Capital et idéologie*, Éditions du Seuil, 2019.
- Question Santé, *Santé mentale et décrochage scolaire : des ados en perte ?*, site Internet de l'association Question Santé, publié le 15 mai 2023, <https://questionsante.org/articles-bxl-sante/sante-mentale-et-decrochage-scolaire-des-ados-en-perditiion/>
- STATBEL, *Diminution du sentiment de bonheur et augmentation de la solitude chez les jeunes*, article publié sur le site Internet de STATBEL le 4 mai 2022, <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/diminution-du-sentiment-de-bonheur-et-augmentation-de-la-solitude-chez-les-jeunes>
- SWYSEN D., *Décrochage scolaire, cela va de mal en pis : tous les records ont été battus en 2024, plus de 90.000 élèves touchés !*, site Internet du groupe d'information Sudinfo, mis en ligne le 19 novembre 2024, <https://www.sudinfo.be/id916699/article/2024-11-19/dcrochage-scolaire-cela-va-de-mal-en-pis-tous-les-records-ont-ete-battus-en>
- Unicef, *The climate crisis is a child rights crisis : Introducing the Children's Climate Risk Index*, Unicef, 2021.
- Unicef, *The state of the World's Children 2021 : On My Mind – Promoting, protecting and caring for children's mental health*, UNICEF, 2022.
- VALLET C., *Inégalités: l'école réussira-t-elle sa seconde sess?*, Alter Echos n°389, mis en ligne sur le site du périodique le 30 septembre 2014, <https://www.alterechos.be/inegalites-lecole-reussira-t-elle-sa-seconde-sess/>
- VERHAEGEN K. A., DUVEAU C., GISLE L., JONKER H., CHARAFEDDINE R., DEMAREST S. et BRAEKMAN E., *Solitude et santé mentale en Belgique*, Sciensano, 2025.

Copyright © 2025 FAPEO, Tous droits réservés.

Fédération des Parents et des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel – ASBL

Rue de Bourgogne 48, 1190 Bruxelles

Tel. : 02 527 25 75 E-mail : secretariat@fapeo.be

N° d'entreprise : 0 409 564 781 – RMP Bruxelles

IBAN : BE48 2100 2838 9427 – BIC : GEBABEBB

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

FAPEO

Fédération des Parents et des Associations
de Parents de l'Enseignement Officiel

 **Culture**

 **FÉDÉRATION**
WALLONIE-BRUXELLES